

[Traduction]

Monsieur Kevin Page
Directeur parlementaire du budget
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
Ottawa (Ont.)
K1A 0A9

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 juillet 2011, dans laquelle vous demandez « des données concernant les rajustements apportés aux autorisations de financement contenues dans le budget supplémentaire des dépenses, ventilées par activité de programme », en vertu de l'alinéa 79.2a) de la *Loi de 1985 sur le Parlement du Canada* (la Loi), et je vous en remercie.

Je reconnais que vous présentez votre demande aux termes de l'alinéa 79.2a) de la Loi, mais je vous ferai remarquer que cet alinéa vise à « ...fournir...de façon indépendante, des analyses...des prévisions budgétaires du gouvernement... », c'est-à-dire le Budget des dépenses tel que déposé. Je note également que les alinéas 79.2b) et c) prévoient que le directeur parlementaire du budget a pour mandat «...de faire des recherches en ce qui touche les finances et l'économie du pays », à la demande de l'un des comités désignés ou, « à la demande de tout comité parlementaire à qui a été confié le mandat d'examiner les prévisions budgétaires du gouvernement, de faire des recherches en ce qui touche ces prévisions ». Enfin, le paragraphe 79.3(1) autorise le directeur parlementaire du budget, « ...sur demande faite à l'administrateur général d'un ministère, ...de prendre connaissance gratuitement et en temps opportun, de toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de ce ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat »; dans ce cas, le paragraphe 79.3(2) qualifie la nature des données financières ou économiques.

Votre demande ne semble pas visée par ces articles, car les renseignements demandés ne sont pas accessibles dans le budget (supplémentaire) des dépenses du gouvernement, aucune demande n'est faite à un comité pour effectuer une recherche, et aucune donnée financière ou économique n'est nécessaire pour l'exécution du mandat d'un administrateur général.

Néanmoins, puisque le Secrétariat prévoyait de produire, en temps voulu, une version électronique du budget supplémentaire selon l'architecture des activités de programme, nous sommes heureux de vous faciliter l'accès à ces renseignements grâce à la collaboration de nos collègues de tous les ministères et organismes. Ainsi, à compter du budget supplémentaire (B) de 2011-2012, les ministères et organismes fourniront directement au directeur parlementaire du budget les rajustements toutes les dépenses budgétisées de l'architecture des activités de programme. Veuillez prendre note qu'étant donné que le Parlement contrôle les dépenses ministérielles au niveau des crédits, la ventilation des dépenses prévues selon l'activité de programme par les ministères et organismes tient compte de leurs hypothèses et plans respectifs.

Si vous avez des questions au sujet des renseignements demandés, n'hésitez pas à communiquer avec les représentants du Secteur de la gestion des dépenses du Secrétariat. Je compte sur notre engagement à une collaboration soutenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michelle d'Auray

c.c. Rick Stewart
Secrétaire adjoint auprès du Cabinet
Secrétariat de liaison de la politique macroéconomique
Bureau du Conseil privé